

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 1er février 2016.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire
 - 4.2 état des revenus et dépenses
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 paiement des comptes du mois de janvier 2016
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission - Service de communication - Répartition radio, téléphone, réception des alarmes et télémétrie
 - 8.2 ouverture de soumission - Entretien du réseau d'éclairage public
 - 8.3 ouverture de soumissions - services professionnels pour la pose de vannes murales aux postes SP-11, SP-16 et SP-22
 - 8.4 ouverture de soumission – Installation d'une vanne murale au poste de pompage SP-8
 - 8.5 ouverture de soumissions - Préparation et rédaction de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute du secteur de Gaspé-centre (prise d'eau de la rivière St-Jean) et du secteur Nord (prise d'eau du lac D'Amours)
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.3.1 fermeture de la rue de la Reine pour l'édition 2016 de la TDLG
 - 9.3.2 aide financière 2016 pour différents organismes

9.4 Travaux publics

- 9.4.1 travaux pour implantation d'une virée sur la rue des loisirs – demande de certificat d'autorisation

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

9.7 Direction générale

- 9.7.1 entente de service 2016 - Ville de Gaspé et Télé-Gaspé
- 9.7.2 appui au projet du train Océan 50 - Ville d'Amqui
- 9.7.3 programme d'échanges intermunicipalités 2016 - Québec-France

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 10.1 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant la grille de spécifications de la zone M 236 afin d'y inclure la disposition relative aux microbrasseries que l'on retrouve au deuxième paragraphe de l'article 3.2.9 CLASSE DÉBIT DE BOISSON (C8), remplaçant le deuxième paragraphe de l'article 3.2.9 CLASSE DÉBIT DE BOISSON (C8) afin de clarifier la possibilité d'inclure les établissements où l'on fabrique de la bière ou autres boissons alcooliques uniquement pour la consommation sur place à l'usage 582 "établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques) et activités diverses", d'enlever la disposition relative aux microbrasseries pour la zone M 236, considérant que cette disposition sera incluse à la grille de spécifications de la zone M 236; modifiant les usages autorisés dans la zone C330 afin de permettre spécifiquement l'usage de production artisanale de la bière ou autres boissons alcooliques, en modifiant le premier paragraphe de l'article 14.1 DÉBIT DE BOISSON afin d'exclure la zone C330 des conditions de cet article; en modifiant les usages autorisés dans la zone IC 269 afin de permettre spécifiquement l'usage d'entrepôt au transbordement de matières recyclables et de résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition et en modifiant les usages autorisés dans la zone RT 132 afin de permettre les usages de la classe d'usages Restauration (C7).

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement décrétant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes diplômés et remplaçant le règlement 1253-14

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 Aucun

14. QUESTIONS DU PUBLIC

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière